

DROITS DES PERSONNES EN FIN DE VIE

100 % des participants satisfaits en 2023 (8 avis) !



CONTACT

soula.s@chu-toulouse.fr



OBJECTIFS

DATES – DURÉE- LIEU

1 jour / 7 heures en
présentiel
PREFMS, Toulouse

- Actualiser et/ou de renforcer leurs connaissances juridiques en matière de fin de vie
- S'inscrire dans une démarche d'évaluation des pratiques
- Être capable d'énoncer les principes fondamentaux des droits de la personne en fin de vie figurant dans la loi Claeys-Léonetti
- Être capable d'identifier les différentes situations relevant de la loi Claeys-Léonetti
- Être capable de mesurer l'écart entre les pratiques professionnelles et les attendus de la loi

PUBLIC

Tout professionnel
soignant

PRE-REQUIS

Aucun

FORMATEUR

Infirmier et juriste
spécialisé en droit de la
santé



MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Apports théoriques, PowerPoint
Études de cas, analyse des pratiques
Échanges, exercices

TARIF

270€/personne
Tarif groupe : nous
consulter



MODALITÉS D'ÉVALUATION

Évaluation des acquis : quiz en début puis en fin de session pour mesurer l'atteinte des objectifs.

Évaluation de la formation : fiches de satisfaction

- ▶ À chaud : enquête de satisfaction à remplir immédiatement en fin de session
- ▶ À froid : enquête de satisfaction en ligne envoyée 15 jours après la fin de la session



Attestation de formation délivrée en fin de session



Personnes en Situation de Handicap : si votre état de santé nécessite une prise en charge particulière, veuillez contacter notre référent handicap pour en étudier la faisabilité :

guidolin.c@chu-toulouse.fr / 05 61 32 40 17

	DEROULE PEDAGOGIQUE
09h00 12h30	<p>Ouverture de la session</p> <p>Quiz d'évaluation des connaissances</p> <p>Réflexion sur les représentations et les pratiques professionnelles autour des droits des personnes en fin de vie</p> <p>Les droits des patients (informations, consentement, refus de soins...)</p> <p>Les droits des patients en fin de vie : des droits renforcés</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les lois concernant la fin de vie • La personne hors d'état d'exprimer sa volonté • La personne de confiance et les directives anticipées et la place de la famille et des proches
13h30 16h30	<p>Le questionnement éthique</p> <p>La décision d'arrêt ou de limitation des soins et des thérapeutiques actives</p> <p>La prise en charge de la douleur et la sédation profonde et continue</p> <p>Quiz d'évaluation des connaissances</p>
16h30 17h00	<p>Évaluation de la formation</p> <p>Objectif : Évaluer le contenu de l'action, se positionner dans une démarche d'amélioration des pratiques grâce à celle-ci.</p> <p>Méthodes pédagogiques : Échanges, enquêtes de satisfaction.</p>